



21 & 22 Novembre 2017 - 8h-17h - Amphithéâtre A3 de l'Université de la Polynésie française

Le droit de la concurrence en Polynésie française et dans les petites économies insulaires du Pacifique : Bilan et perspectives

Dans l'objectif affiché de promouvoir la concurrence et de favoriser l'efficacité de l'activité économique sur le territoire, la loi du pays du 23 février 2015 a mis en place un véritable droit de la concurrence et a donné naissance à l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) afin d'en assurer l'application.

Ce colloque a pour objet de tirer les enseignements de la mise en place d'un tel cadre juridique et institutionnel, de dresser un premier bilan de l'activité de l'APC depuis son installation, et de s'interroger sur les enjeux pour qu'une politique de concurrence – en Polynésie comme au sein d'autres économies insulaires du Pacifique – soit appliquée et maintenue de manière efficiente. Au travers des interventions et tables rondes, seront confrontés les points de vue d'universitaires, praticiens, avocats spécialistes de la matière ainsi que des acteurs économiques du territoire.

INSCRIPTION

Réponse souhaitée avant le 15 novembre 2017

M.....

Profession.....

Mail.....Téléphone

	<i>(rayer la mention inutile)</i>	
Assistera au colloque à titre individuel - Droit d'inscription : 10.000 F CFP / Personne physique	OUI	NON
Participera à la réception de clôture du colloque à la Présidence de la Polynésie française le mercredi 22/11	OUI	NON

Le règlement de l'inscription est à effectuer auprès du service comptable de l'UPF, Campus d'Outumaoro
(Règlement par virement ou chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UPF) et comprend deux collations ainsi qu'un buffet déjeuner par journée.

Contacts : sarahmarie.cabon@upf.pf / christian.montet@upf.pf / florent.venayre@upf.pf